

## REGLEMENT OPERATION

### "SEMAINE DU SOMMEIL"

Du 18 mars 2022 au 24 mars 2022

#### **Article 1 : Société Organisatrice**

La société GROUPE PARTOUCHE, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 192 540 680 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464, dont le siège social est situé au 141 bis rue de Saussure 75017 Paris, représentée par Monsieur Fabrice PAIRE Président du Directoire, ci-après dénommée « la Société Organisatrice », organise une opération promotionnelle sans obligation d'achat dénommée « **Semaine du Sommeil** » qui se déroulera du 18 mars 2022 au 24 mars 2022 dans l'ensemble des casinos Partouche situés en France.

#### **Article 2 : Casinos Partouche participant à l'opération**

Les casinos suivants ci-après dénommés « les casinos » participent à l'opération :

AGON-COUTAINVILLE
AIX EN PROVENCE
ANDERNOS
ANNEMASSE
ARCACHON
BANDOL
BERCK
CABOURG
CALAIS
CANNES
CONTREXEVILLE
DIEPPE
DIVONNE
EVAUX-LES-BAINS
FORGES
GREOUX-LES-BAINS
HYERES
JUAN LES PINS
LA GRANDE MOTTE
LA ROCHE POSAY
LA TREMBLADE
LE HAVRE
LE TOUQUET
LYON "LE PHARAON"
LYON VERT
NICE Palais de la Med.
PALAVAS
PLEINAIR
PLOMBIERES
PLOUESCAT

<b>PORNIC</b>
<b>PORNICHET</b>
<b>ROYAT</b>
<b>SAINT AMAND</b>
<b>SAINT GALMIER</b>
<b>SALIES DE BEARN</b>
<b>VAL ANDRE</b>
<b>VICHY GRAND CAFE</b>

Les hôtels suivants ci-après dénommés « les Hôtels » participent à l'opération :

<b>COSMOS CONTREXEVILLE</b>
<b>HOTEL LE PAVILLON ET SPA</b>
<b>HOTEL AQUABELLA</b>
<b>FORGES HOTEL</b>
<b>DOMAINE DE DIVONNE</b>
<b>HOTEL PASINO SAINT AMAND</b>
<b>HOTEL PASINO LE HAVRE</b>
<b>GRAND HOTEL DE DIEPPE</b>
<b>HOTEL PARC DE SALIES</b>
<b>LE CONTINENTAL FORGES</b>

### **Article 3 : Conditions de participation**

La participation à l'opération est ouverte à toute personne cumulant les conditions suivantes :

- majeure, les mineurs même émancipés ne peuvent participer à l'opération,
- non interdite de jeu, au sens de la réglementation des jeux des casinos,
- non frappée d'un classement « A Ne Pas Recevoir »
- titulaire d'une carte de fidélité Players Plus ou titulaire d'une pièce d'identité en cours de validité
- n'appartenant pas aux membres du personnel de la société, ainsi que leurs conjoints, ascendants et descendants directs,
- ayant accepté le présent règlement et ayant renoncé à tout recours relatif aux conditions d'organisation, notamment en ce qui concerne les données personnelles mentionnées aux articles 7 et 8 du présent règlement.

La participation sera considérée comme nulle pour toute personne ne respectant pas les conditions ci-dessus :

- Au moment de la participation ;
- Au moment de la remise d'un lot.

La Société Organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

### **Article 4 : L'Opération**

L'opération s'articule autour de deux mécaniques présentées sur la landing page : [semaine.partouche.com](http://semaine.partouche.com)

- Un jeu digital 100% gagnant
- Un tirage au sort

Ces mécaniques sont détaillées aux articles 4.1 et 4.2

#### **4.1 Jeu digital**

#### 4.1.1 Modalités de participation

Pour participer à l'opération, le client devra se rendre du 18 mars 2022 à 10h00 au 24 mars 2022 à 23h59 :

1. Se rendre sur la landing page : [semaine.partouche.com](http://semaine.partouche.com)
2. Y renseigner : Numéro de téléphone + Adresse mail
3. Accepter les conditions de participation
4. Valider le code SMS reçu.

#### 4.1.2 Déroulement de l'opération

Après procédé aux différentes modalités de participation mentionnées en 4.1.2, le client aura la possibilité de participer à un jeu digital 100% gagnant lui permettant de remporter l'un des lots mentionnés à l'article 5. Un mail sera envoyé au participant afin de lui expliquer comment récupérer son lot.

#### Précisions :

Il est précisé que l'offre est valable qu'une fois par jour et par personne sur la durée de l'opération.

### **4.2 Tirage au sort**

#### 4.2.1 Modalités de participation

Pour participer à l'opération, le client devra avoir participé au jeu digital mentionné en 4.1.

#### 4.2.2 Déroulement de l'opération

Il sera procédé le 25 mars 2022 à un tirage au sort parmi les clients ayant participé au jeu digital mentionné en 4.1, afin de remporter le lot mentionné à l'article 5.

Un email sera envoyé au participant afin de lui expliquer comment récupérer son lot.

### **Article 5 : Dotations**

#### 5.1. Liste des lots

Sont mis en jeu au titre de la présente opération des dotations pour une valeur totale maximale de 1 790€ TTC :

#### **> Liste des lots du JEU DIGITAL 100%**

<b>Lots</b>	<b>Valeur unitaire TTC</b>	<b>Quantité</b>	<b>Valeur totale TTC</b>
Dodow	66€	7	465€
Activateur de sommeil	33€	7	232€
Masque connecté	63€	7	444€
15% de remise dans les Hôtels*	<b>Lot de consolation pour tous les autres participants à utiliser entre le 18 et le 27 mars 2022</b>		

\*Lot valable exclusivement dans les hôtels Partouche participants mentionnés en article 2 du présent règlement.

#### **> Liste des lots du TIRAGE AU SORT**

<b>Lots</b>	<b>Valeur unitaire TTC</b>	<b>Quantité</b>	<b>Valeur totale TTC</b> (Valeur basée sur le tarif du séjour le plus
-------------	----------------------------	-----------------	--

	(Valeur basée sur le tarif du séjour le plus cher parmi les établissements participants)		cher parmi les établissements participants)
1 Séjour de 2 nuits pour 2 personnes dans un hôtel Partouche*	649€	1	649€

\*Valable hors vacances scolaires et jours fériés, sous réserve de disponibilités. Lot valable uniquement dans les établissements participants listés en annexe. Lot valable 1 an.

## 5.2. Remise des lots

Lots concernés	Conditions de remise
Dodow	Dès information de leur gain, les participants seront invités à confirmer leur nom et prénom et renseigner leur adresse postale.
Activateur de sommeil	
Masque connecté	
	Ces lots seront envoyés au domicile des participants dans un délai de 30 jours après confirmation de leur nom, prénom et adresse postale.
15% de remise dans les hôtels Partouche	Le lot code promo sera partagé directement dans l'email reçu par le participant à l'issue de l'obtention de son gain via le jeu digital.
Séjour Partouche	Pour obtenir son gain le participant sera contacté par le Service Clients Partouche, par téléphone ou par mail.

Il est rappelé que les lots sont :

- **Strictement personnels** : et ne pourront être transférés à un tiers pour quelque motif que ce soit.
- **Non échangeable** : Le lot ne peut être échangé contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.
- **Non remboursables** : le lot ne peut pas faire l'objet d'un retour contre paiement d'une somme d'argent.
- **Remplaçables à la seule discrétion de la Société Organisatrice** : la Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer le lot offert par un lot de valeur équivalente ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance du lot prévus dans des délais raisonnables ;
- **Destinées aux personnes non interdites de jeu et non ANPR** : pour les lots à consommer au sein du casino, Par ailleurs, les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation de l'opération n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement

## Article 6 : Droit de modification

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de prolonger l'Opération à tout moment, et d'apporter des modifications à ce règlement, par avenant qui dans cette éventualité sera affiché dans l'enceinte du casino.

En conséquence, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté cette opération devrait être annulée ou simplement reportée.

Il est précisé qu'outre les cas considérés comme « cas de force majeure » habituellement par la jurisprudence, seront également considérés comme cas de force majeure, les interruptions/défaillances du réseau internet nécessaire à l'enregistrement des participants, à leur désignation et à l'attribution des lots.

## **Article 7 : Manifestations publi-promotionnelles**

Les participants autorisent par avance la Société Organisatrice de cette opération à utiliser leurs noms et prénoms, photo et leurs coordonnées à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

En particulier, les gagnants permettent que leur nom et prénom, photo et coordonnées apparaissent clairement sur le site internet et réseaux sociaux de la Société Organisatrice.

## **Article 8: Données personnelles**

Les données collectées dans le cadre de l'Opération sont destinées à la SA Groupe Partouche, responsable de leur traitement, et à ses filiales. Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation de l'Opération, et ne sont pas transférées à quelque tiers que ce soit.

Pour les clients membres du programme de fidélité Players Plus, ces données permettent également d'améliorer et de personnaliser les offres commerciales du groupe et de communiquer sur les divertissements et opérations promotionnelles, proposées régulièrement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, et de portabilité des données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'accueil du casino.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, et en cas de litige introduire un recours auprès de la CNIL.

## **Article 9 : Généralités**

**Le règlement est :**

- **Obligatoire** : la participation à l'Opération est soumise exclusivement au présent règlement, et implique du participant son acceptation pleine et entière, et la renonciation à tout recours relatif aux conditions d'organisation et de déroulement de celui-ci, ainsi que l'acceptation pure et simple de l'attribution des lots. Aucune réclamation ne sera admise et toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation, ou tout cas d'espèce non prévu dans ce règlement sera tranché souverainement par la Société Organisatrice, dont les décisions seront sans appel.
- **Soumis au droit français** : le règlement de l'Opération est exclusivement régi par la loi française.
- **Disponible à l'accueil des Etablissements participants** : le règlement peut être remis gratuitement sur simple demande à l'accueil d'un Etablissement participant.

**Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain ou de participer de façon irrégulière aux tirages, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions de l'article 313-1 et suivants du Code Pénal.**

# ANNEXE

## AU REGLEMENT DE L'OPERATION

### "SEMAINE DU SOMMEIL"

Du 18 mars 2022 au 24 mars 2022

La liste des établissements permettant de bénéficier du lot "1 Séjour de 2 nuits pour 2 personnes dans un hôtel Partouche" mentionné à l'article 5.1 du règlement, sont listés ci-dessous ainsi que leurs prestations.

HÔTELS	PRESTATION
AIX Aquabella&Spa ****	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 nuits pour 2 personnes en chambre Privilège à l'Hôtel**** Aquabella&amp;Spa</li><li>• 2 petit déjeuner par personne servi au buffet</li><li>• 1 dîner par personne au restaurant L'Orangerie (formule 2 plats : entrée + plat ou plat + dessert) hors boissons.</li><li>• 1 dîner par personne (hors boisson) sous forme de buffet au restaurant du Pasino le « GRANDioz »</li><li>• 1 coupe de champagne au bar des MAS</li><li>• Accès libre au spa sensoriel des Thermes Sextius pour les 2 personnes aux heures d'ouverture : piscine extérieure (mai à septembre), bain à remous, sauna, hammams et salle de fitness</li><li>• 15 € de Jetons pour les 2 personnes</li></ul>
HYERES Hôtel Casino Des Palmiers ***	<ul style="list-style-type: none"><li>- 2 nuits en chambre Supérieure pour 2 personnes à l'Hôtel Casino Des Palmiers</li><li>- 2 petits déjeuners par personne (servi en chambre)</li><li>- 2 dîners pour deux personnes à la brasserie La Palm'hyères de l'Hôtel Casino Des Palmiers (Formule 3 plats hors boissons)</li><li>- 1 coupe de Champagne* par personne servie au bar des Machines à sous</li><li>- 15 € de jetons** pour les deux personnes</li></ul>
DIEPPE Grand Hôtel ****	<ul style="list-style-type: none"><li>- 2 nuits en chambre confort pour 2 personnes</li><li>- 2 petits déjeuners par personne servi au buffet</li><li>- 2 dîners pour deux personnes dans l'un des 2 restaurants formule Player plus avec 1 entrée, 1 plat,</li><li>- 1 dessert dans le menu du jour, 1 café et 1 verre de vin</li><li>- 20 € de jetons* pour les deux personnes</li></ul>
CONTREX Hôtel Cosmos ***	<ul style="list-style-type: none"><li>- 2 nuits pour 2 personnes en Chambre Confort à l'Hôtel Cosmos incluant :</li><li>- 2 petits déjeuners par personne servi au buffet du Restaurant "Le Cosmopolitain"</li><li>- 1 Dîner par personne au Restaurant du Casino : Formule "1 entrée + 1 plat + 1 dessert + 1 verre de vin + 1 café</li></ul>
DIVONNE Grand Hôtel ****	<ul style="list-style-type: none"><li>* - 2 nuits pour 2 personnes en chambre confort au Grand Hôtel **** du Domaine de Divonne</li><li>- 2 petits déjeuners par personne servis au buffet du restaurant "Les Terrasses"</li><li>- 2 dîners par personne au restaurant "Le Magic" sur la base du "menu demi-pension" avec par personne: entrée, plat, dessert (hors boissons)</li><li>- 1 coupe de Champagne par personne au bar des MAS</li><li>- Accès libre à l'espace bien-être et à la piscine extérieure pour les 2 personnes aux heures d'ouverture :</li><li>- 20 € de Jetons** pour les 2 personnes</li></ul>

<p>LE HAVRE Hotel-Spa ****</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 nuits pour 2 personnes en chambre confort</li> <li>- 2 petits déjeuners par personne servi au buffet</li> <li>- 2 dîners par personne servi à La Brasserie sur la base du MENU BRASSERIE: entrée, plat et dessert (hors boissons)</li> <li>- 1 cocktail par personne (alcool ou sans alcool)</li> <li>- 10€ de jetons pour les deux personnes</li> <li>- Accès libre au SPA</li> </ul>
<p>SAINT AMAND Hôtel du Pasino ***</p>	<p>Hébergement 2 nuits en chambre double privilège à l'Hôtel du Pasino**** avec petits déjeuners en Buffet</p> <p>1 Déjeuner pour 2 personnes à la Brasserie du Pasino (Menu Evasion : Entrée+Plat+Dessert+1 Boisson parmi celles proposées)</p> <p>2 Dîners pour 2 personnes dans l'un de nos restaurants à thème (Italien ou Oriental ou Japonais) (Menu Evasion : Entrée+Plat+Dessert+1 Boisson parmi celles proposées)</p> <p>2 coupes de Champagne au Bar des Machines à sous</p> <p>20 € de Jetons*</p> <p>(*jetons en ticket promotionnel aux machines à sous, ou en jetons non négociables aux Jeux traditionnels)</p>
<p>FORGES Le Continental***</p>	<p>2 nuits pour 2 personnes en chambre double classique coté jardin</p> <p>2 petits-déjeuners buffet continental pour 2 personnes, servis dans la salle du petit déjeuner</p> <p>1 dîner « Baccara » pour 2 personnes servi au restaurant de la salle des MAS "Le Bistro" incluant : entrée, plat, fromage ou dessert + 1 boisson (1 verre de vin ou Heineken pression* 25cl* ou ¼ d'Evian ou 1 verre de soft à la fontaine).</p> <p>1 dîner buffet pour 2 personnes, servis au restaurant « La Table de Forges », incluant, choix d'entrées froides, choix de plats chauds avec préparation à la minute, plateau de fromages affinés, buffet de desserts et fruits frais)</p> <p>40€ de jetons**</p>
<p>FORGES Le Forges Hôtel ***</p>	<p>2 nuits pour 2 personnes en chambre double deluxe</p> <p>2 petits-déjeuners buffet américain pour 2 personnes servis au restaurant « La Table de Forges ».</p> <p>1 dîner buffet pour 2 personnes, servis au restaurant « La Table de Forges », incluant, choix d'entrées froides, choix de plats chauds, plateau de fromages affinés, buffet de desserts ( hors boissons )</p> <p>1 dîner « Baccara » pour 2 personnes servi au restaurant de la salle des MAS "Le Bistro" incluant : entrée, plat, fromage ou dessert + 1 boisson (1 verre de vin ou Heineken pression* 25cl* ou ¼ d'Evian ou 1 verre de soft à la fontaine</p> <p>40€ de jetons**</p>
<p>SALIES Hôtel du Parc Du Parc ***</p>	<p>2 nuits B&amp;B pour 2 personnes en Chambre Privilège au "Grand Hôtel du Parc****" du casino de Salies de Béarn</p> <p>' 2 petits déjeuners par personne servi sous forme de buffet</p> <p>' 2 dîners pour 2 personnes au restaurant du casino avec un repas par personne: entrée, plat, dessert</p> <p>' 1 coupe de Champagne* par personne servie en salle MAS</p>